

SÉANCE DU 28 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit,
Le vingt-huit mai,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mai.

N° 77/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 mai 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 4 juin 2018,

Objet de la délibération :
Développement économique :
aides aux entreprises

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 75
- Absents : 24
 - Dont suppléés : 3
 - Dont représentés : 8
 - Excusés : 2
 - Non excusés : 11
- Votants : 86

Résultat du vote

- Pour : 86
- Contre : 0
- Abstention : 0

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Porteret Jean-Claude à Mme Laurence Breuillot, M. Moniotte Jacques à M. Faivre-Pierret Christophe, Mme Calvi Virginie à M. Chabod Gérard, Mme

Procuration Magneron Monique à Mme Petit Marie-Jeanne, M. Chaussarot Michel à M. Hebert Guy, M. Petetin Yves à M. Barbey Henri, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Groshenry Maxime à M. Vergey André

Suppléé(e)s M. Vermot-Desroches par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Bole Léon par M. Vouillot Jean-Bernard, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe,

Excusé(e) Mme Boucon-Galimard Sabine, M. Nicolet Jean-Paul

Absent(e)s Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine & Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Maugain Romuald, Chatelain Claude, Simon Gilles & Bourquin Michel.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Sylvain Ducret, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La Région est chef de file dans les aides aux entreprises hors immobilier (investissements matériels, équipements, emploi, innovation, export...). Elle a mis en place des dispositifs d'aides dont la majorité permettent l'octroi d'aides sous la forme d'avances remboursables.

Plusieurs territoires LEADER ont développé une stratégie de développement local intégrant la possibilité d'accompagner des entreprises (sur le territoire Loue Lison : occupation de locaux vacants et aides aux artisans travaillant les ressources naturelles).

La Région a informé les territoires LEADER qu'il leur était désormais impossible de présenter un plan de financement associant prêt à taux zéro/avance remboursable et fonds européen.

Pour les projets portés par les entreprises, la loi NOTRe stipulant que la Région est seule détentrice du pouvoir d'apporter la contrepartie nationale utile à LEADER, un cercle vicieux bloque toute aide.

Il s'agit donc d'interpeler Madame la Présidente de Région afin d'aménager une souplesse dans les dispositifs d'aides.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180528-77-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2018



Ainsi, dans les cas où un projet pourrait faire appel à LEADER, la contrepartie nationale serait obtenue de la manière suivante :

- la Région émet un avis favorable à la recevabilité du dossier mais n'attribue pas d'avance remboursable,
- l'avis favorable de la Région permettrait à l'EPCI de débloquent une aide sous forme de subvention (après conventionnement avec la Région),
- la subvention de l'EPCI formerait la contrepartie nationale susceptible d'appeler LEADER.

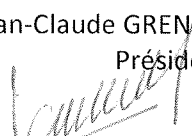
Le conseil communautaire, invité à se prononcer, à l'unanimité soutient la présente motion.

Fait et délibéré en séance, le 28.05.18

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président


Communauté de Communes
Loue Lison
1, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180528-77-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2018

